

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73099

Objet
BATIMENTS COMMUNAUX
MARCHÉ CENTRAL, travaux
de peinture

MARCHE RATRON

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix huit mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE
Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTEAU
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation du programme d'entretien des bâtiments communaux en 1973, comprend notamment le peinturage intérieur et extérieur de la coupole et des murs verticaux, ainsi que des parties métalliques des vitrages du marché central.

Une consultation d'entreprises lancée auprès de neuf (9) entrepreneurs, soit BATAILLON. BITARD. BRUN. DELAGE. PRADIN. LAVERGNE. NAULIN. RATRON. VAUDECRANNE.

Deux entrepreneurs ont présenté des offres (S.A. BRUN de Rochefort S/Mer et RATRON Guy de ROYAN).

Ces offres répondent aux prescriptions du projet de marché à intervenir. La plus avantageuse celle de M. RATRON, a été retenue.

M. le rapporteur propose à l'assemblée municipale de confier l'exécution des travaux à M. RATRON Guy de ROYAN.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 308 et 312 (8e)

Vu le projet de marché de gré à gré susceptible d'intervenir entre M. RATRON Guy et la Ville,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la dévolution des travaux,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec M. RATRON Guy, 3 rue Latouche Tréville à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peinture intérieure du marché central, dans la limite d'un montant estimé à CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT QUINZE FRANCS TRENTE CENTIMES (59.515,30 Frs) hors taxes, soit SOIXANTE DIX MILLE FRANCS (70.000 Frs) T.T.C.

- d'imputer la dépense correspondante à l'opération sur les crédits inscrits au chapitre 932. article 6312, sous la rubrique "entretien bâtiments - frais communs" du budget primitif pour l'exercice 1973.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 14 JUIN 1973

Le Sous-Préfet.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,

G. TESTARD.